

LA SOURCE ■ Hier soir, une nouvelle campagne de réclamation pour la baisse des impôts locaux a été lancée

Les Sourciens demandent justice fiscale

En septembre, ils attendaient une révision de leur feuille d'impôt : rien n'est venu. Les Sourciens qui se battent pour une révision de leurs valeurs locatives remontent au créneau.

Aurore Malval

Un bureau a été dressé à la hâte au milieu de la salle Fernand-Pellicer. Un homme avec un grand carnet note les adresses mail et postales. Quelques minutes plus tôt, Michel Ricoud exhortait : « Il faut que tout le monde s'y mette ! »

Pour faire grossir le nombre des réclamations adressées aux services des impôts. Donner davantage de poids aux « requérants », comme se désignent aujourd'hui les 82 Sourciens dans le combat qui les oppose à l'administration fiscale : faire revoir à la baisse leurs coefficients de situation générale (qui apprécie l'environnement du logement) et d'entretien (la vétusté de l'habitation).

20 à 30 % d'impôts en plus

Aujourd'hui, un propriétaire à La Source paye en moyenne 20 à 30 % d'im-



APPEL. Une soixantaine de personnes assistaient hier soir, salle Pellicer, à la réunion publique.

pôts de plus qu'un Orléanais lambda en centre-ville. La faute à l'estimation des valeurs locatives, qui n'a jamais été révisée depuis 1970. Schématiquement, tandis que les biens en hypercentre ont pris de la valeur, ceux à la périphérie en ont perdu.

La lutte des Sourciens pour voir leurs impôts fonciers réévalués a débuté en 1984. En 2008, après plusieurs déconvenues, un groupe de travail a été créé par le conseil général PCF Michel Ricoud et en 2009, un jugement du tribunal administratif leur a

permis d'obtenir une révision à la baisse du coefficient de situation générale, leur environnement étant considéré comme présentant des « inconvénients notoires ». Sauf que le code des impôts empêchait alors l'application de cette baisse, jugée trop faible. Il a fallu attendre cinq ans, et la loi de finance de 2014, pour qu'elle puisse être répercutée.

Et pourtant, elle ne l'est toujours pas. « Rien n'a bougé », constatent les membres du groupe de travail, soutenus dans

leurs démarches par les parlementaires Jean-Pierre Sueur (PS) et Olivier Carré (UMP).

Mais la décision semble être aujourd'hui entre les mains de la commission communale des impôts directs (*lire par ailleurs*). Une structure paramunicipale, qui se réunit pour proposer des avis de révision aux services fiscaux. « Elle ne nous a jamais été favorable », redoute Alfred Lenglain, animateur du groupe de travail. « On va relancer une campagne de réclamation et mettre la pression. » ■

« Nous appliquons la loi et elle n'est pas rétroactive ! »

Philippe Dufresnoy, directeur régional des finances publiques est formel : les services fiscaux appliquent la loi. Strictement. Si la baisse du coefficient de situation générale (qui entraîne une baisse de la valeur locative de 6 à 8 %) n'a pas été répercutée sur les fiches d'imposition en septembre, la situation n'en est pas moins parfaitement régulière.

Parce que les services fiscaux orléanais ne reconnaissent pas, ou plus, le jugement du tribunal de 2009, qui portait sur la période 2007-2008. « La loi n'est pas rétroactive. » En 2011, la commission communale des impôts directs (CCID) n'en avait d'ailleurs pas plus tenu compte : aucune baisse de coefficient n'y avait été proposée.

Le jugement est en 2014 caduc, et n'aura finalement servi qu'à provoquer la modification de la loi de finances en faisant sauter le verrou des 10 %, celui qui avait empêché cinq ans plus tôt que la

baisse accordée ne soit répercutée. C'est d'ailleurs ce que sous-entendent les courriers envoyés par Bercy : « Les changements de caractéristiques [...] seront pris en considération, sous réserve qu'ils conservent leur pertinence. »

La CCID donnera son avis

Qui le décidera ? La CCID, présidée par l'adjoint (UMP) aux finances Michel Martin. « La loi prévoit qu'en cas de modification des bases, la CCID doit émettre un avis », complète Philippe Dufresnoy. Après les élections municipales, la commission n'a été reconstituée qu'en juillet.

Une analyse préparée les services fiscaux devrait être rendue prochainement à la CCID, qui émettra un avis. Le directeur régional aurait confirmé hier après-midi à Jean-Pierre Sueur avoir rédigé une note auprès de l'administration centrale, proposant une baisse du coefficient. ■